

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2019

Date de la convocation : 24/04/2019 **Date d'affichage :** 24/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 30 du mois d'avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : Messieurs Brenier, Cardin, Gagne, Garetti, Guérin, Picot, Vetter. Mesdames, Billon, Dumoulin, Juban, Mourvillier,

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Mesdames Ronze, Roy, Gronlier.

Excusé : Monsieur Monnier.

Procurations : /.

Madame Dumoulin été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présents : 11 / 16. **Votants :** 11/16.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2019.

Monsieur Picot rappelle qu'une provision d'un montant de 44 923.48 euros, constituée sous l'ancien mandat pour la restauration de la verrière de l'école élémentaire, n'a jamais été affectée à des travaux. Cette somme imputée sur un compte de la Trésorerie impose une délibération de transfert de crédit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0) procède aux régularisations.

Délibération n°2

Objet : Assainissement : Avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens de Peyrins.

Monsieur Picot : la compétence 'Assainissement' a été transférée à la communauté d'agglomération Valence-Romans sud Rhone-Alpes par procès-verbal de mise en disposition en date du 15/07/2015.

Le procès-verbal du 15 juillet 2015 relatif à ce transfert de la compétence n'a pas pris en compte certaines immobilisations inscrites au Budget principal de la Commune, il convient par conséquent de faire un avenant pour le compléter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer, l'avenant au procès-verbal de transfert de compétence 'Assainissement' du réseau anciennement dénommé 'ZAC Cœur de Peyrins'.

Délibération n°3

Objet : Accord de principe pour une prise en charge des frais de déplacements des bénévoles de la bibliothèque.

Rapporteur : Madame Juban.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 euros par an à l'association 'A livres ouverts' pour couvrir ses déplacements lorsqu'elle se rend à la M.D.D de Valence. Il autorise le maire à modifier la convention et à signer tout document y afférent.

Délibération n°4

Objet : Financement participatif : Rénovation de la toiture de l'église de Saint-Ange.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve l'appel aux dons pour la rénovation de la charpente de l'église de Saint-Ange. Le maire est autorisé à engager les démarches afférentes à cet appel de dons et signer tout document y afférent.

Délibération n°5

Objet : Tarif : location de la salle de Saint-Ange pour occupation associative sur le temps méridien.

Rapporteur : Monsieur PICOT ;

Sur proposition du bureau municipal réuni en date du 23/04/2019, après en avoir délibéré, les membres du

SAINT-ANGE		
Libellés	Vote du Conseil municipal Tarifs 2018 (en euros)	Vote – Tarif du 01/05/2019 au 31/03/2020 (en euros)
Location de 12h00 à 14h30, comprenant la salle et son extérieur, pour les associations de randonnées, ou autres disciplines.	0.00	50.00
Caution	0	100.00

Délibération n°6

Objet : Application d'un abattement de taxe foncière pour les magasins et boutiques.

Monsieur Picot présente les dispositions du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer un abattement qui peut varier de 1 à 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'ajourner cette délibération.

Délibération n°7

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur Cardi.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après. La commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme et autorise le maire à signer tout document y afférent.

- **DIA 02623119C0012 : Section n°ZM n°122** d'une contenance de **49a et 31ca.**
- **DIA 02623119C0013 : Section n°ZL n°154**, d'une contenance de **20a et 32ca.**
- **DIA 02623119C0014 : Section n°AL n°697**, d'une contenance de **03a et 43ca.**
- **DIA 02623119 C0015 : Section n°AM 544 et 545** de contenance respectives de **9a et 92ca et 84ca.**

Délibération n°8

Objet : Signature de l'avenant n°2 à la convention de gestion de retraite.

Monsieur Picot : le conventionnement avec le Centre de Gestion de la Drôme pour la gestion totale matérialisée ou dématérialisée des demandes de retraite a été approuvé par délibération du 28/04/2015. Il convient de renouveler ces accords par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0) autorise le maire à signer l'avenant n°2 à la 'Convention CDG 26' ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°9

Objet : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Monsieur Cardi présente la demande de la Préfecture de renouvellement du bureau de l'association AFR. Le bureau de cette association est désigné pour moitié et pour 6 ans par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Sur proposition des 2 listes, les membres du conseil municipal procèdent à l'élection des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement comme suit : (Par : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)

La liste des exploitants désignés par le Conseil municipal de la commune de Peyrins pour le compte de la Chambre d'Agriculture :

- Mr Laurent BILLON - Mr Jean-Pierre PILAUD - Mr Claude DEROUX - Mr Rémi MARTINS - Mr Jean-Michel COTTE - Mr Aimé TEINTURIER - Mr Denis OGIER - Mr Maxime COTTE - Mr

La liste des propriétaires de terres remembrées, désignés par le Conseil municipal au nom de la commune de Peyrins :

- Mr Aimé LAMBERT - Mme Aurélie MOURVILLIER - Mr Michel DEROUX - Mr Christian TEINTURIER - Mr Kévin CHAMPION - Mr Pierre LAMBERT - Mr André SILVESTRE - Mr Pierre LIOTARD - Mr René COUDAIR - Mr Francis CHAMPION - Mr Jean-Michel LAFOUGERE

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Picot** présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Attribution des marchés intitulé 'Broyage des chemins communaux' pour 2019.**
- **Entretien mécanique des terrains de foot de Peyrins.**

Incendie Notre-Dame de Paris :

Monsieur Picot souhaite avoir la position du conseil municipal à ce sujet.
Le conseil municipal décide de ne pas accorder de financement.

Livre sur Peyrins de Madame Béatrice BRUNEL :

Accord de principe pour l'achat d'un livre.

Elections Européennes le 26/05/2019.

Manifestations de Peyrins'amuse : Intervention de Monsieur Garetti.

Rencontre des riverains de la RD 53 :

Monsieur Picot : le nouvel échangeur autoroutier de Saint-Barthélémy-de-Vals implique un recalibrage de la RD 53. Ce projet fait naître différentes revendications de riverains qui seront impactés par l'augmentation des flux. **Monsieur Picot** n'est toujours pas en possession des derniers comptes-rendus.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2019 : 28/05/2019 – 25/06/2019 – 16/07/2019 – 27/08/2019 – 24/09/2019 – 29/10/2019 -26/11/2019 – 17/12/2019.

Réunion des sentiers de randonnées :

Monsieur Picot expose qu'une proposition de sentier pour PMR a été émise.

Le Maire,

Bernard PICOT.



